



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service sécurité et aménagement

Chaumont, le 18 novembre 2015

Bureau sécurité et transports

Dossier suivi par : Jean Doll
Tel : 03 25 30 79 47 – Fax : 03 25 30 69 55
jean.doll@haute-marne.gouv.fr

Plan départemental d'actions de sécurité routière Appel à projets 2016

Chaque année, de nombreux citoyens, acteurs associatifs, services de l'État et collectivités locales du département de la Haute-Marne se mobilisent et s'investissent dans le domaine de la sensibilisation à la sécurité routière. Ces projets sont soutenus dans le cadre du plan départemental d'actions pour la sécurité routière (PDASR), géré et mis en œuvre par la coordination sécurité routière, placée, depuis mai 2015, au sein de la Direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Marne.

L'accidentalité du département justifie une mobilisation considérable sur la sécurité routière. En effet, en 2014, 24 personnes ont perdu la vie sur les routes du département, soit une augmentation de plus de 40 % du nombre de tués par rapport à 2013. En 2015, à la date du 15 novembre, le nombre de tués est de 14 personnes. Si ce chiffre, quoique toujours trop élevé, est plus encourageant que celui de l'an dernier à la même date (18 morts), le nombre de blessés est en augmentation de 20 % par rapport à la même période en 2014. Avec un nombre d'accidents corporels à peu près stable, ces résultats restent insatisfaisants.

Les études de sécurité routière conduites par l'observatoire départemental de la sécurité routière (ODSR) de la DDT, ainsi que par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) sur la période 2010-2014, précisent que chaque année, 18 personnes sont tuées, en moyenne, sur les routes du département. Parmi eux :

- 5,8 personnes en moyenne sont tuées chaque année dans une collision avec un poids-lourd (il s'agit soit de poids-lourds seuls en transit, soit, dans le cas le plus fréquent, d'accidents impliquant un véhicule léger et un poids-lourd, dont le responsable est souvent le conducteur du véhicule léger) ;
- 4,4 personnes en moyenne sont tuées chaque année dans une collision avec un obstacle fixe (arbre, mur, glissière, bordures, autres éléments d'infrastructure). Ces résultats sont dans la moyenne des départements similaires à la Haute-Marne. De tels chocs représentent généralement non pas la cause première de l'accident, mais constituent un facteur aggravant ;
- 3,8 personnes en moyenne sont tuées chaque année dans des accidents avec présence d'alcool ;
- 3,6 tués par an dans les accidents de la route du département sont des seniors (+ de 65 ans), dont 3,2 ont plus de 74 ans ;
- 2,4 tués par an sont des usagers de deux-roues motorisés (1,6 sont des usagers de motocyclettes et 0,8 de cyclomoteurs) ;
- 2 personnes en moyenne sont tuées chaque année dans des accidents avec présence de stupéfiants ;
- 1,6 tués par an ont entre 0 et 17 ans (0,8 entre 14 et 17 ans et 0,8 entre 0 et 13 ans).

En 2015, **une cause émergente des accidents a été identifiée : il s'agit du défaut de vigilance au volant, lié notamment à la fatigue et la somnolence.** L'utilisation de distracteurs technologiques tels les smartphones est une pratique dangereuse couramment relevée par les forces de l'ordre.

Les priorités d'actions sont retenues en fonction des enjeux du département. Ceux-ci sont basés sur le document cadre *La sécurité routière en Haute-Marne : bilan et perspectives 2013-2015*, et sont adaptés en fonction du résultat des dernières études.

Pour 2016, les enjeux retenus sont les suivants :

- la conduite sous l'emprise de l'alcool et des stupéfiants ;
- les seniors et la conduite ;
- la vitesse ;
- les deux-roues motorisés ;
- la sensibilisation des jeunes à la conduite (scolaires et jeunes conducteurs) ;
- le défaut de vigilance au volant : fatigue, somnolence, utilisation de distracteurs technologiques.

Les projets que vous êtes susceptibles de présenter pour une demande de financement devront donc se rapporter, de préférence, à ces six enjeux.

En outre, le PDASR n'a pas vocation à financer chaque année des actions identiques. Il a pour but de créer une émulation et une dynamique autour de la sécurité routière. À ce titre, seront privilégiées les actions innovantes, ainsi que les actions de long terme, impliquant d'autres partenaires, y compris financiers.

Pour toute demande de financement, je vous remercie de bien vouloir retourner, avant le **vendredi 15 janvier 2016**, la fiche action ci-jointe, dûment complétée, par courrier, ou scannée par mail, à l'adresse qui y est stipulée. Je me permets d'insister sur la nécessité de pouvoir disposer d'un montage financier détaillé et précis : la partie 4 de la fiche action devra être remplie avec la plus grande rigueur.

Vous pouvez également, tout au long de l'année, transmettre des fiches action sans demande de financement, afin que les opérations que vous réalisez de manière autonome puissent être clairement identifiées et valorisées.

L'analyse des projets se déroulera à la fin du mois de janvier et au début du mois de février. Un comité de pilotage se tiendra sous ma présidence au cours du mois de février et décidera des suites à donner à chaque demande. À l'issue du comité de pilotage, chaque porteur de projet sera destinataire d'un courrier de notification faisant état de la somme qui lui sera attribuée. Seules les dépenses directement liées au volet sécurité routière seront prises en compte.

L'aide apportée par le PDASR pourra prendre la forme :

- d'une subvention ;
- de la prise en charge directe de factures ;
- de la mise à disposition de personnels (intervenants départementaux de la sécurité routière), de dépliants et de matériels (simulateur auto notamment).

Les subventions ne pourront être versées qu'après réception d'un dossier complet dont la liste des pièces vous sera précisée dans le courrier de notification que je vous adresserai.

M. Doll, chef du bureau sécurité et transports et coordinateur sécurité routière à la DDT, se tient à votre disposition pour tout complément d'information, par mail à jean.doll@haute-marne.gouv.fr et par téléphone au 03.25.30.79.47.

Pour le préfet,
La Directrice des services du cabinet,
Chef du projet sécurité routière



Pascale Ximenès